



POLE AFFAIRES EUROPEENNES

DIRECTION GESTION

Cayenne, le 18 décembre 2023

In fine **Bénéficiaires des
fonds européens FEDER,
FSE et FEAMP**

Objet : Clôture de la programmation 2014-2020 – Opérations non fonctionnelles

Chers bénéficiaires,

Les lignes directrices de la Commission Européenne concernant la clôture des programmes opérationnels imposent à l'autorité de gestion de veiller, au moment de la communication de ses documents de clôture, à ce que **toutes les opérations du programme soient fonctionnelles, c'est-à-dire qu'elles soient matériellement achevées ou totalement mises en œuvre et pour lesquelles tous les paiements y afférents ont été effectués par les bénéficiaires et les participations publiques correspondantes ont été payées aux bénéficiaires.**

Pour les bénéficiaires, cela se traduira par l'obligation de **présenter la demande de paiement du solde** à l'autorité de gestion conformément aux termes de la convention.

Toutefois, dans le cas où des **opérations ne seraient pas achevées à la date limite de demande du solde indiquée dans la convention, cette obligation se traduira, pour ces bénéficiaires, par la présentation d'une demande de solde à zéro avec pour seuls documents, le certificat d'achèvement de l'opération et l'attestation de versement des cofinanceurs.**

Deux cas peuvent se présenter :

- Pour les opérations dont le **coût total éligible est inférieur à 1 million d'euros**, la demande de paiement du solde à zéro avec les pièces requises devra impérativement être déposée auprès de l'autorité de gestion plus tard au **30 juin 2024**

- Pour celles dont le **coût total éligible est supérieur à 1 million d'euros**, cette date est fixée au **30 octobre 2024**.

A titre informatif, toute opération non fonctionnelle, fera l'objet, à partir des dates susmentionnées, d'une demande de remboursement auprès de son bénéficiaire, des sommes déjà perçues.

J'attire donc votre attention sur la nécessité d'achever de votre opération dans les délais indiqués.

Pour plus d'informations sur les sujets liés à cette fin de programmation, je vous invite à vous connecter au site de l'Europe en Guyane ou tout simplement à vous rapprocher de votre interlocuteur au Pôle des Affaires Européennes.

Je vous prie, chers bénéficiaires, de croire en l'assurance de mes sentiments respectueux.

**Le Président de la Collectivité Territoriale
De Guyane**



Gabriel SERVILLE

